

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-129 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME NUMÉRO 350 AFIN DE PERMUTER DES ZONES
PRIORITAIRES ET DE RÉSERVES D'AMÉNAGEMENT**

(Districts Bois-Joli, La Providence et Douville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-129 par la résolution numéro 22-486 en date du 4 juillet 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **1^{er} août 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence ce qui suit :

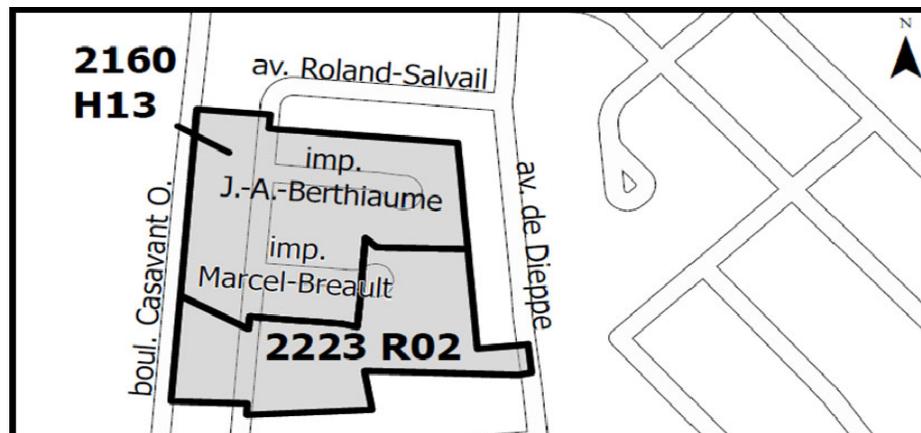
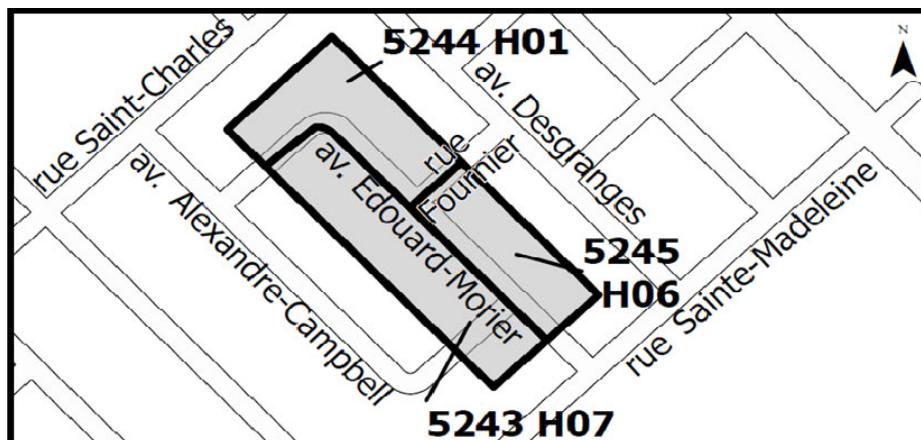
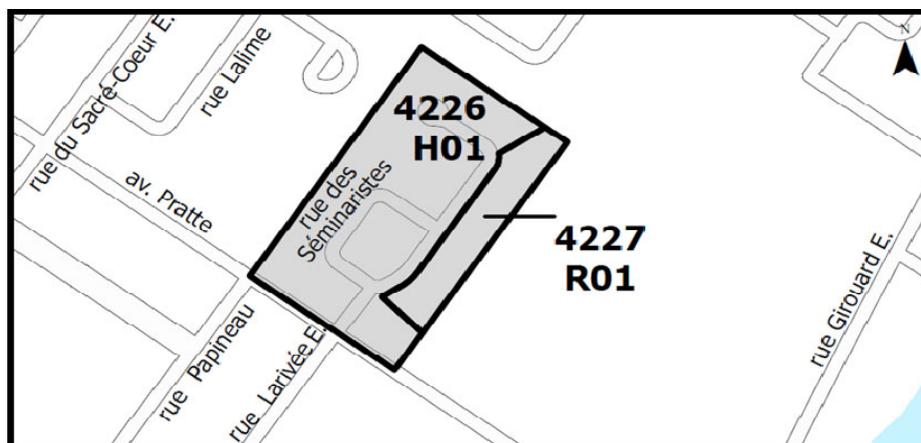
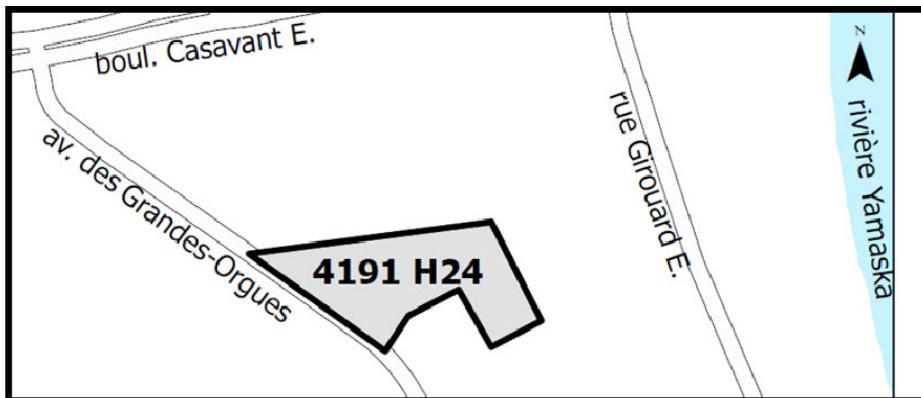
- de modifier la délimitation de la zone d'utilisation résidentielle 4191-H-24 afin qu'elle fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation récréative 4191-R-02, située dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection formée par l'avenue des Grandes Orgues et du boulevard Casavant Est;
- de modifier la délimitation de la zone d'utilisation résidentielle 4226-H-01 afin qu'elle fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 4227-R-01, située dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection formée par les rues des Séminaristes et Larrivée Est;
- de remplacer les numéros des zones résidentielles 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06, par les numéros des zones 5243-R-07, 5244-R-01 et 5245-R-06, et leurs grilles de spécifications, lesquelles constituent désormais des zones de réserves, situées dans le district La Providence, à proximité de l'intersection formée par l'avenue Alexandre Campbell et Édouard-Morier;
- de modifier la délimitation de la zone 2160-H-13 afin qu'elle fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 2223-R-02, située dans le district Douville, entre le boulevard Casavant Ouest et l'avenue de Dieppe;
- d'ajouter l'annotation « (ZR) » au numéro de la grille de spécifications de la zone 2223-R-02, afin que cette dernière constitue désormais une zone de réserve;
- de remplacer les grilles de spécifications 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06 par les grilles de spécifications 5243-R-07 (ZR), 5244-R-01 (ZR) et 5245-R-06 (ZR), lesquelles constituent désormais des zones de réserves;
- d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour la nouvelle zone 4191-R-02 (ZR).

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4191-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation récréative 4191-R-02;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4226-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 4227-R-01;
- de remplacer les numéros des zones résidentielles 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06, par les numéros des zones 5243-R-07, 5244-R-01 et 5245-R-06, lesquelles constituent désormais des zones de réserves;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2160-H-13 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 2223-R-02;
- d'ajouter l'annotation « (ZR) » au numéro de la grille de spécifications de la zone 2223-R-02, afin que cette dernière constitue désormais une zone de réserve;

- de remplacer les grilles de spécifications des zones 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06 par les grilles des zones 5243-R-07 (ZR), 5244-R-01 (ZR) et 5245-R-06 (ZR);
- d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour la zone 4191-R-02 (ZR).

Les zones concernées 4191-H-24, 4226-H-01, 4227-R-01, 5243-H-07, 5244-H-01, 5245-H-06, 2160-H-13 et 2223-R-02 sont illustrées sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 juillet 2022.

La greffière de la Ville,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Crystel Poirier', is written over a faint, light blue circular stamp or watermark.

Crystel Poirier, LL.L